

GROUPES  
2020

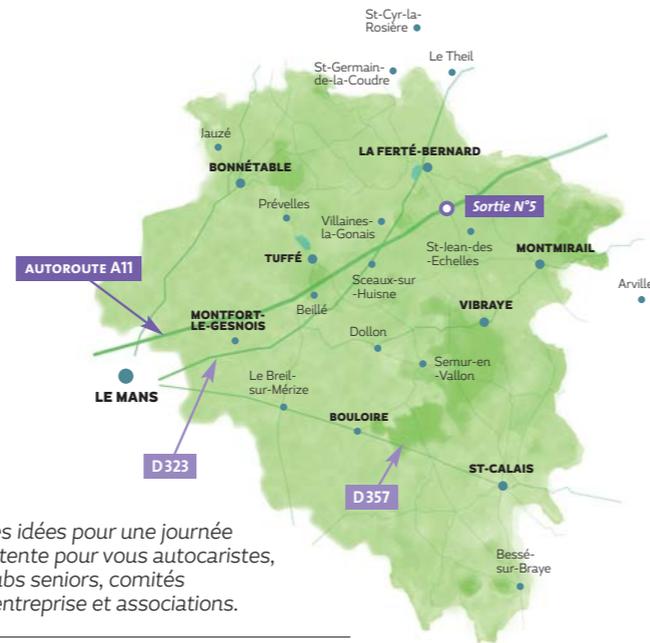
# *le* Perche Sarthois

CIRCUITS TOURISTIQUES



EN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

# le Perche Sarthois



Des idées pour une journée détente pour vous autocaristes, clubs seniors, comités d'entreprise et associations.

## NOS CIRCUITS-DÉCOUVERTE

- p1 **Circuit 1** Les trésors de la Brayre et de l'Anille **NOUVEAU**  
 p2 **Circuit 2** Escapade patrimoniale, gourmande et musicale **NOUVEAU**  
 p3 **Circuit 3** Laissez-vous conter la Venise de l'Ouest  
 p4 **Circuit 4** L'échappée belle en train  
 p5 **Circuit 5** Expériences insolites en Perche Sarthois  
 p6 **Circuit 6** Traditions populaires du Perche

## VOTRE CIRCUIT SUR MESURE

- p7 **À la carte** Escapades & Patrimoine  
 p9 **À la carte** Parcs et jardins  
 p10 **À la carte** Produits du terroir

- p11 **Carte de localisation des sites**  
 p12 **Carte de localisation de la Sarthe**  
 p13 **Les suggestions du Pays d'art et d'histoire**  
 p14 **Conditions particulières de vente**  
 p15 **Conditions générales de vente**

Tarifs par personne valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Chers amis, dans cette nouvelle brochure, nous avons voulu vous offrir, à travers des circuits de qualité, un séjour privilégié dans le Perche Sarthois. Sa douceur de vivre, l'accueil chaleureux et convivial de ses habitants, les spécialités gastronomiques et la richesse de son patrimoine, voilà de quoi varier le plaisir des pupilles et des papilles à l'infini. Les circuits proposés dans ce guide sont des suggestions; nous sommes à vos côtés pour vous accompagner et concevoir avec vous le séjour répondant à vos attentes.



VISITE GUIDÉE  
AU CHÂTEAU DE  
MONTMIRAIL



## Les trésors de la Brayre et de l'Anille

**EMBARQUEZ À SEMUR-EN-VALLON POUR Y DÉCOUVRIR LE MUSÉOTRAIN RETRAÇANT L'HISTOIRE DU CHEMIN DE FER DECAUVILLE... PUIS VISITEZ LE SPLENDIDE CHÂTEAU DE COURTANVAUX AVANT DE PERCER LES SECRETS DE LA CIDRERIE-DISTILLERIE PELLETIER.**

NOUVEAU

**10h Le Muséotrain de Semur-en-Vallon.** Embarquez pour un voyage dans le temps à bord d'un antique train Decauville qui vous conduira au Muséotrain, élément majeur de cette visite où reconstitutions et scénettes composent une scénographie moderne et ludique, le tout accompagné par des effets sonores et visuels rendant l'immersion totale. Le voyage imaginaire dans un métro parisien des années 60 vous garantira souvenirs et nostalgie... Un site surprenant animé par des bénévoles enthousiastes.

**12h Déjeuner à Vibraye.** Le Perche Sarthois a sélectionné pour vous différents menus. Ils sont à votre disposition sur simple demande.

**14h Le château de Courtanvaux.** Un monument-phare du Perche Sarthois ! Vous serez séduit par la splendeur architecturale de cet ensemble édifié du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, avec ses salons néo-gothiques, son portail Renaissance monumental et ses jardins à la française...

**16h45 Cidrerie-Distillerie Pelletier.** Une entreprise familiale, un savoir-faire authentique ! Découvrez les secrets de l'alambic, les étapes de la fabrication du cidre et du jus de pomme, ainsi que la corne, fruit du cormier. Terminez par une dégustation des produits de la ferme (cidre, jus de pomme, eaux-de-vie et liqueurs), accompagnée de mignardises sucrées et salées.

**TARIF :** à partir de

**37,15 €** PAR PERSONNE

Tarif sur la base de 20 personnes.

Ce prix comprend :

- les visites et les guides
- le voyage en train Decauville
- le repas (apéritif, 1/4 vin, café compris)
- la dégustation.

Ne comprend pas le voyage en car.  
Horaires donnés à titre indicatif.

**ITINÉRAIRE** (distance cumulée)

 **42 km**



Le Muséotrain de Semur-en-Vallon est labellisé  
Tourisme et Handicap



## Escapade patrimoniale, gourmande et musicale

**PLONGEZ AU COEUR DU MOYEN-ÂGE AU CHÂTEAU DE MONTMIRAIL** AVANT DE TITILLER VOS PAPILLES AVEC LES PRODUITS À BASE DE CANARD DE LA FAMILLE MEULEMANS. VISITEZ L'INCONTOURNABLE MUSÉE DE LA MUSIQUE MÉCANIQUE ET LAISSEZ-VOUS CONTER L'HISTOIRE DES TEMPLIERS À LA COMMANDERIE D'ARVILLE.

**10h Le château de Montmirail**, la magie d'un haut lieu. Luché sur un belvédère, le château offre un saisissant panorama de 360° sur 60 km. Sur les pas de la Princesse de Conti, déambulez avec un guide dans les salles d'armes, souterrains et salons décorés, et revivez la célèbre rencontre de 1169 entre les rois de France et d'Angleterre.

**12h Déjeuner chez la famille Meulemans** à Saint-Jean-des-Échelles. Vous découvrirez les produits de la famille Meulemans lors de ce buffet composé de terrine, confit de canard, rillettes, salade et dessert maison.

**14h Musée de la musique mécanique à Dollon.** Tombez sous le charme des limonaires, des accordéons ou pianos mécaniques, et redécouvrez le scopitone : un après-midi de bonheur en perspective en compagnie de Florence, actrice, passionnée et responsable du musée.

**16h La Commanderie d'Arville**, par l'importance de ses bâtiments, est un ensemble unique et la commanderie la mieux conservée de France. Sa richesse architecturale témoigne des grandes heures des Templiers. La visite guidée s'articule autour de plusieurs temps forts répartis sur neuf espaces scénographiques.

**18h Fin de la journée.**

**TARIF :** à partir de

**40,10 €** PAR PERSONNE

Tarif sur la base de 20 personnes.  
Ce prix comprend :  
► les visites et les guides  
► le repas (apéritif, 1/4 de vin, café compris).  
Ne comprend pas le voyage en car.  
Horaires donnés à titre indicatif.

**ITINÉRAIRE** (distance cumulée)

 **56 km**

## Laissez-vous conter la Venise de l'Ouest

**LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU PERCHE SARTHOIS A PLUS D'UNE RICHESSE À VOUS FAIRE DÉCOUVRIR.** VITRINE DE CE PATRIMOINE REMARQUABLE, LA CITÉ MÉDIÉVALE DE LA FERTÉ-BERNARD, SURNOMMÉE "LA VENISE DE L'OUEST", VOUS TRANSPORTERA AU FIL DU TEMPS...

**10h Visite guidée de La Ferté-Bernard en petit train.** Découvrez le riche patrimoine de cette charmante cité médiévale en compagnie d'un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire. Déambulez en petit train touristique et feuillotez quelques belles pages d'histoire : l'église Notre-Dame-des-Marais, les tours crénelées de la Porte Saint-Julien, les anciennes halles et les maisons à pans-de-bois...

**12h30 Déjeuner à La Ferté-Bernard.** Le Perche Sarthois a sélectionné pour vous différents menus. Ils sont à votre disposition sur simple demande.

**14h30 Promenade\* sur les canaux de "la Venise de l'Ouest",** à bord de bateaux électriques, silencieux et maniables. Laissez-vous charmer par les canaux qui servent de miroir à la richesse architecturale de La Ferté-Bernard où ponts, passerelles et lavoirs s'égrènent au fil de l'eau.

**16h15 Safari-découverte du cerf à la ferme de la Haie.** Dominique et Sophie Vadé vous feront découvrir, à bord d'un camion-safari, leur élevage de daguets et biches. Pour finir, laissez-vous tenter par une dégustation de toasts à base de cerf.

**18h Fin de la journée.**

**TARIF :** à partir de

**38 €** PAR PERSONNE

Tarif sur la base de 20 personnes en semaine. Ce prix comprend :  
► les visites et les guides  
► le repas (apéritif, 1/4 de vin, café compris)  
► la dégustation.  
Ne comprend pas le voyage en car.  
Horaires donnés à titre indicatif.

**ITINÉRAIRE** (distance cumulée)

 **10 km**

\*Promenade sur les canaux uniquement de mai à septembre. En dehors de ces dates, possibilité de remplacer par une autre prestation.





## L'échappée belle en train

**ENTRE BEILLÉ ET BONNÉTABLE, UN TRONÇON DE L'ANCIENNE "LIGNE DES DUCS" PERPÉTUE LA TRADITION DU CHEMIN DE FER D'ANTAN SUR 18 KM DE PARCOURS LE LONG DE LA VALLÉE DE LA JOUSSE. CE VOYAGE S'ASSORTIT DE LA VISITE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE TUFFÉ ET DU JARDIN POTAGER DU CHÂTEAU DE BONNÉTABLE.**

**10h Embarquement immédiat... à bord de la Transvap, le train touristique.** Avant le départ, découvrez la tradition du chemin de fer d'antan par une visite guidée de l'ancien dépôt de Beillé, véritable musée du train. Puis sur l'ancienne "ligne des ducs", vous revivrez l'ambiance chaleureuse des aventures ferroviaires à bord d'un train à vapeur ou d'un antique autorail, de Beillé à Tuffé tout d'abord, et de Tuffé à Bonnéttable ensuite.

**12h Déjeuner à Tuffé.** Le Perche Sarthois a sélectionné pour vous différents menus. Ils sont à votre disposition sur simple demande.

**13h45 Ancienne abbaye de Tuffé.** Découvrez, avec les bénévoles, le cloître, le pigeonnier et le logis du XVII<sup>e</sup> siècle lors de la visite guidée de cet ancien monastère bénédictin.

**15h30 Embarquement à l'ancienne Gare ou au plan d'eau de Tuffé.** Deuxième tronçon du voyage en train touristique, terminus Bonnéttable.

**16h30 Visite guidée du jardin potager du château de Bonnéttable.** Partie utilitaire du grand jardin d'agrément ajouté au château de Bonnéttable vers 1880 par les frères Bülher, célèbres paysagistes français (parc de la Tête d'or à Lyon, parc du Thabor à Rennes...), le jardin vous dévoile, au fil des saisons, son potager, son jardin fruits rouges, son verger-conservatoire, sa parcelle de cucurbitacées et son jardin des simples, ainsi que ses serres classées et ses écuries rénovées.

**18h Fin de la journée.**

**TARIFS (PAR PERSONNE) :** à partir de

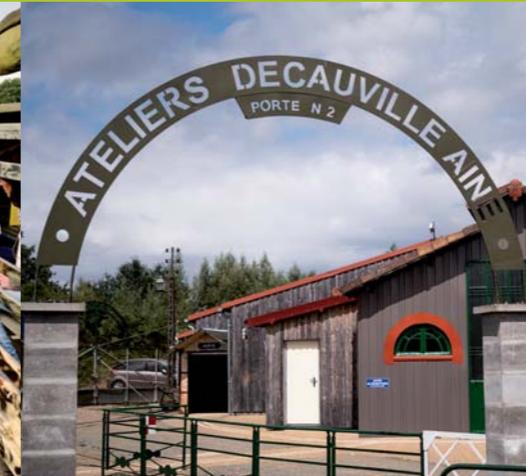
**38,32 €**  
AUTORAIL

**49,25 €**  
TRAIN À VAPEUR

Tarifs sur la base de 50 personnes.  
Ce prix comprend :  
► les visites et les guides  
► le voyage en train  
► le repas (apéritif, 1/4 de vin, café compris).  
Ne comprend pas le voyage en car.  
Horaires donnés à titre indicatif.

**ITINÉRAIRE** (distance cumulée)

 **16 km**



## Expériences insolites en Perche Sarthois

**PARTEZ SUR LA TRACE DU CERF EN CAMION-SAFARI, PUIS EMBARQUEZ À SEMUR-EN-VALLON POUR Y DÉCOUVRIR LE MUSÉOTRAIN RETRAÇANT L'HISTOIRE DU CHEMIN DE FER DECAUVILLE, AVANT DE TERMINER PAR LA VISITE DU SURPRENANT MUSÉE DE LA MUSIQUE MÉCANIQUE.**

**10h Safari-découverte du cerf à la ferme de la Haie.** Dominique et Sophie Vadé vous feront découvrir, à bord d'un camion-safari, leur élevage de dagues et biches. Finissez par une dégustation de toasts à base de cerf.

**12h Déjeuner à Vibraye.** Le Perche Sarthois a sélectionné pour vous différents menus. Ils sont à votre disposition sur simple demande.

**14h15 Le Muséotrain de Semur-en-Vallon.** Embarquez pour un voyage dans le temps à bord d'un antique train Decauville qui vous conduira au Muséotrain, élément majeur de cette visite où reconstitutions et scénettes composent une scénographie mo-

derne et ludique, le tout accompagné par des effets sonores et visuels rendant l'immersion totale. Le voyage imaginaire dans un métro parisien des années 60, vous garantira souvenirs, nostalgie et enchantement. Un site surprenant animé par des bénévoles enthousiastes.

**16h45 Musée de la musique mécanique à Dollon.** Tombez sous le charme des limonaires, des accordéons ou pianos mécaniques, et redécouvrez le scopitone : un après-midi de bonheur en perspective en compagnie de Florence, actrice, passionnée et responsable du musée.

**18h Fin de la journée.**

**TARIF :** à partir de

**38,95 €** PAR PERSONNE

Tarif sur la base de 20 personnes.  
Ce prix comprend :  
► les visites et les guides  
► le voyage en train Decauville  
► le repas (apéritif, 1/4 vin, café compris)  
► la dégustation.  
Ne comprend pas le voyage en car.  
Horaires donnés à titre indicatif.

**ITINÉRAIRE** (distance cumulée)

 **31 km**

 Le Muséotrain de Semur-en-Vallon est labellisé Tourisme et Handicap



## Traditions populaires du Perche

**AU CŒUR D'UN SITE REMARQUABLE, VISITEZ LE MUSÉE DE L'HISTOIRE DU PERCHE. PARTEZ ENSUITE A LA DÉCOUVERTE DES TRADITIONS POPULAIRES DE CE TERRITOIRE, À TRAVERS LES VISITES DE L'ÉCOMUSÉE ET DE LA CIDRERIE : LE CHEVAL PERCHERON ET LA POMME, ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES DE LA RÉGION, VOUS SERONT PRÉSENTÉS.**

**10h Le Musée de l'Histoire du Perche.** Au cœur du château Saint-Jean, découvrez la toute nouvelle scénographie moderne et ludique qui vous présentera l'histoire du château, la cité de Nogent-le-Rotrou et le Perche du Moyen-Âge à la Révolution Française.

**12h Déjeuner à Préaux-du-Perche.** Le Perche Sarthois a sélectionné pour vous différents menus. Ils sont à votre disposition sur simple demande.

**14h Ecomusée du Perche.** Situé au sein du prieuré de Sainte-Gauburge, l'écomusée du Perche vous transmettra l'amour que porte cette région à son patrimoine, sa géographie et ses traditions populaires. La visite libre du musée et de ses expositions, ainsi que la visite guidée de l'église et du prieuré (classés aux Monuments Historiques), vous laisseront d'agréables souvenirs.

**16h Cidrierie traditionnelle du Perche.** Nathalie et Dominique, producteurs récoltants, vous accueillent dans leur cidrierie. Vous y découvrirez les différentes étapes de fabrication d'un cidre de tradition, et les fûts de chêne où vieillissent pommeau et eau-de-vie. Visite des installations et film sur la fabrication, suivis d'une dégustation de cidre et de jus de pomme.

**18h Fin de la journée.**

**TARIF :** à partir de

**33,40 €** PAR PERSONNE

Tarif sur la base de 20 personnes.

Ce prix comprend :

- ▶ les visites et les guides
- ▶ le repas (apéritif, 1/4 de vin, café compris)
- ▶ la dégustation.

Ne comprend pas le voyage en car.

Horaires donnés à titre indicatif.

**ITINÉRAIRE** (distance cumulée)

 **21 km**



## À combiner sur 1 ou 2 jours...

 VOIR CARTE DE LOCALISATION DES SITES EN PAGE 11

### ESCAPADES

**1 La Transvap, train touristique de la Sarthe 2h maxi.** Visite du dépôt-gare de Connerré-Beillé, véritable musée du train où se trouvent machines, outils et wagons anciens. Puis parcours de 18 km jusqu'à Bonnétable sur l'ancienne "ligne des ducs", à bord d'un train à vapeur ou d'un antique autorail.

**2 Promenade sur les canaux de "la Venise de l'Ouest" 1h15.** À bord de bateaux électriques, faciles à conduire et silencieux, laissez-vous charmer par les nombreux canaux qui servent de miroir à la richesse architecturale du centre historique de La Ferté-Bernard où ponts, passerelles et lavoirs s'égrènent au fil de l'eau. De mai à septembre.

**3 Visite guidée de La Ferté-Bernard en petit train touristique 2h.** De l'église Notre-Dame-des-Marais à la

Porte de ville moyenâgeuse, c'est un riche patrimoine que vous pourrez découvrir en compagnie d'un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire.

**4 Safari-découverte du cerf à la ferme de la Haie\* 1h30.** Dominique et Sophie Vadé vous feront partager leur expérience d'éleveurs de cerfs ! Parcourez, à bord d'un camion-safari, leur élevage de daguets et biches. Laissez-vous ensuite tenter par une dégustation de toasts à base de cerf.

### PATRIMOINE

**5 Le château de Courtanvaux 1h30.** Laissez-vous surprendre par la splendeur architecturale de cet ensemble édifié du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles, avec ses salons néo-gothiques, son portail Renaissance monumental, ses jardins à la française...

**6 La commanderie d'Arville 2h.** Par l'importance de ses bâtiments, c'est un ensemble unique et la commanderie la mieux conservée de France. Sa richesse architecturale témoigne des grandes heures des Templiers. La visite guidée s'articule autour de plusieurs temps forts répartis sur neuf espaces scénographiques.

**7 Le château de Montmirail\* 1h15.** Luché sur un belvédère, le château de Montmirail offre un saisissant panorama de 360° sur 60 km. Sur les pas de la Princesse de Conti, déambulez dans les souterrains, salles d'armes et salons décorés et revivez la célèbre rencontre de 1169 entre les rois de France et d'Angleterre.

**8 Le manoir de la Fresnaye 1h.** Laissez-vous séduire par la visite de ce manoir, l'un des plus anciens du



8 9



10



11



12



14 15



17



18



19

Perche, et découvrez ce lieu insolite qui conjugue avec élégance les styles architecturaux de différentes époques, lui donnant un cachet à nul autre pareil. La herse coulisse comme au Moyen Âge, cas unique en France. Un bijou dans un écrin de verdure qu'un paysage magnifique vient souligner avec brio.

**9 Ancienne abbaye de Tuffé 1h15.** Découvrez le cloître, le pigeonnier et le logis du XVII<sup>e</sup> siècle lors de la visite guidée du site de l'ancienne abbaye Notre-Dame de Tuffé, devenue au XI<sup>e</sup> siècle monastère bénédictin.

**10 Fonds ancien et cabinets curieux à Saint-Calais. 1h.** Nous vous convions à remonter le temps grâce au fonds ancien et aux cabinets curieux qui prennent place dans les vestiges d'une ancienne abbaye bénédictine. Composé de plus de 10000 ouvrages, le fonds ancien dévoile livre d'Heures enluminé du XV<sup>e</sup> siècle, livre de chant et livres imprimés du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>

siècle. Les cabinets curieux présentent des objets provenant des collections d'histoire naturelle d'Elie Coteureau et de voyage du contre-amiral Gigault de la Bedollière. Un suaire du VII<sup>e</sup> siècle ayant enveloppé les reliques de Carilephus, fondateur de l'abbaye, y est également exposé.

**11 Musée de l'Histoire du Perche à Nogent-le-Rotrou 2h.** Au cœur du château des comtes du Perche, ce musée est consacré à l'histoire du château, à la cité de Nogent-le-Rotrou et au Perche, du Moyen Âge à la Révolution française. Rencontre avec les Rotrou, les Bourbons-Condé, le duc de Sully et exposition de tous les éléments ayant forgé l'histoire du terri-

**13 Chez elle ou dans un lieu de visite, notre conteuse Sophie Kluzek peut intervenir à votre demande et vous proposer une animation musicale en compagnie de son orgue de barbarie. Faites le choix des morceaux que vous souhaitez fredonner dans un répertoire composé de chansons de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, en passant par les années 30 et les belles heures des guinguettes.**



toire. Découvrez également les artistes de Nogent-le-Rotrou qui ont fait rayonner le Perche tant en France qu'à l'étranger. Le château occupe un site remarquable à l'extrémité d'un éperon rocheux dominant Nogent-le-Rotrou et la vallée de l'Huisne.

**12 Écomusée du Perche\* 2h.** Situé au sein du prieuré de Sainte-Gauburge, l'écomusée du Perche vous transmettra l'amour que porte cette région à son patrimoine, sa géographie et ses traditions populaires. La visite libre du musée et de ses expositions, ainsi que la visite guidée de l'église et du prieuré vous laisseront d'agréables souvenirs.

**14 Muséotrain de Semur-en-Vallon 1h30.** Embarquez pour un voyage dans le temps à bord d'un antique train Decauville qui vous conduira au Muséotrain, élément phare de cette visite où reconstitutions et scénettes composent une scénographie ludique et moderne, le tout accompagné par des effets sonores et visuels rendant l'immersion totale. Le voyage imaginaire dans un métro parisien des années 60 vous garantira souvenirs, nostalgie et enchantement. Un site surprenant animé par des bénévoles enthousiastes.

**15 Visites-découverte du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois 2h.** Le plaisir comme fil conducteur... Déambulez dans les rues fraîches et sinueuses, initiez-vous à la lecture de paysage, découvrez l'équilibre des maisons à pans-de-bois, poussez les portes de nos charmantes églises rurales avec un guide-conférencier. Le Pays d'art et d'histoire a plus d'une merveille à vous faire découvrir : La

Ferté-Bernard, Saint-Calais, les villages de caractère, les châteaux et les manoirs...

**16 Musée de la musique mécanique 1h30.** Laissez-vous surprendre par ce musée insolite, dédié à la musique mécanique. Tombez sous le charme des limonaires, des accordéons ou des pianos mécaniques, et redécouvrez le scopitone en compagnie de Florence, responsable du musée, actrice et véritable passionnée.

**17 Maison natale de Catherine Paysan 1h30.** Dans ce musée, vous retrouverez le charme des classes d'autrefois avec le mobilier, le tableau noir, le poêle à bois et, bien sûr, l'odeur de l'encre et de la craie ! Dans l'ancien secrétariat de mairie, des vitrines présentent l'œuvre et la vie de Catherine Paysan. En effet, ce célèbre écrivain est née, a vécu et a appris à lire et à écrire dans cette maison-école où sa mère était institutrice.

**PARCS & JARDINS**

**18 Le jardin potager de Bonnétable 1h15.** Partie utilitaire du grand jardin d'agrément ajouté au château de Bonnétable vers 1880 par les frères Bülicher, célèbres paysagistes français (parc de la Tête d'or à Lyon, du Thabor à Rennes...), le jardin potager vous dévoile, au fil des saisons, son potager, son jardin fruits rouges, son verger-conservatoire, sa parcelle de cucurbitacées et son jardin des simples. Vous pourrez également y découvrir ses serres classées et ses écuries rénovées.

**19 Domaine de Pescheray 1h30.** Au cœur d'une réserve boisée de 90 ha, Pescheray vous propose un parc animalier (avec loups, ours, lynx, bouquetins...) et un ensemble architectural composé d'un château (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), d'un logis-porte de la fin du Moyen Âge, d'un pigeonnier du XVI<sup>e</sup> et d'un perron monumental du XIX<sup>e</sup> s. Restaurant dans l'ancienne grange du château et salles de séminaire.



**20 Arboretum du Tuffeau 2h.** À Saint-Gervais-de-Vic, Nadine et Yves Dutier vous proposent une promenade botanique guidée à travers 300 espèces d'arbres et arbustes de tous les continents. Vous serez invités à toucher, sentir, observer les écorces, les fleurs et les fruits. Découvrez comment les végétaux communiquent, s'entraident ou leurent les insectes...

## PRODUITS DU TERROIR

**21 Du foie gras en Sarthe\* 2h.** La famille Meulemans vous propose de découvrir les secrets de la production de foie gras. En salle, vous assisterez à la présentation de l'entreprise et de son activité de conserverie, suivie d'une dégustation de produits à base de canard.

**22 Cidrerie traditionnelle du Perche\* 1h.** Nathalie et Dominique, producteurs récoltants, vous accueillent dans leur cidrerie. Vous y découvrirez les différentes étapes de fabrication

d'un cidre de tradition, et les fûts de chêne où vieillissent pommeau et eau-de-vie. Visite des installations et film sur la fabrication suivis d'une dégustation de cidre et de jus de pomme.

**23 Cidrerie-Distillerie Pelletier 1h30.** Une entreprise familiale, un savoir-faire authentique ! Découvrez les secrets de l'alambic, les étapes de la fabrication du cidre et du jus de pomme, ainsi que la corne, fruit du cormier. Terminez par une dégustation des produits de la ferme (cidre, jus de pomme, eaux de vie et liqueurs), accompagnée de mignardises sucrées et salées.

**24 "Au Pays des rillettes", l'espace de découverte de l'entreprise Bahier 1h30.** De l'histoire des rillettes aux méthodes de production d'aujourd'hui, ce sont la passion et le savoir-faire de cet artisan, devenu l'un des plus grands producteurs français, qui vous sont révélés. Une dégustation des produits de la maison vous sera offerte à la fin de la visite.

**25 Les vergers d'Aulaines (Bonnétable) 1h.** Fabienne et Vincent vous accueillent au cœur de leur verger de 6 hectares. Découvrez les différentes étapes de production nécessaires pour cultiver et transformer pommes et poires en respectant et protégeant la nature, les insectes et les animaux. Une dégustation vous sera proposée en fin de visite.

**Petit déjeuner fermier.**  
Pour commencer votre journée, vous pouvez partager un petit déjeuner autour des spécialités du Perche Sarthois. Selon votre choix, tartines de rillettes et de pâté de cerf ou de canard, gâteau maison et café noir, rien de tel pour commencer la journée.

Toutes les visites sont guidées ou encadrées.

\* Pour les sites 4, 7, 12, 21 et 22, liste des prestations non exhaustive. Renseignements : Pays du Perche Sarthois, 02 43 60 01 30

LOCALISATION DES SITES RÉFÉRENCÉS DANS LE CHAPITRE "À LA CARTE" → PAGES 7 À 10

- Musée de France
- Monument historique
- Bienvenue à la ferme
- Tourisme et Handicap

- 1 La Transvap, train touristique de la Sarthe
- 2 Promenade sur les canaux de "la Venise de l'Ouest"
- 3 La Ferté-Bernard en petit train touristique
- 4 Safari-découverte du cerf à la ferme de la Haie
- 5 Château de Courtauvaux
- 6 Commanderie d'Arville
- 7 Château de Montmirail
- 8 Manoir de la Fresnaye
- 9 Abbaye de Tuffé
- 10 Fonds ancien et cabinets curieux à Saint-Calais
- 11 Musée de l'histoire du Perche à Nogent-le-Rotrou
- 12 Écomusée du Perche
- 13 Guinguette à la ferme
- 14 Muséotrain de Semur-en-Vallon
- 16 Musée de la musique mécanique
- 17 Maison natale de Catherine Paysan
- 18 Jardin potager de Bonnétable
- 19 Domaine de Peschery
- 20 Arboretum du Tuffeau
- 21 Du foie gras en Sarthe
- 22 Cidrerie traditionnelle du Perche
- 23 Cidrerie-Distillerie Pelletier
- 24 "Au Pays des rillettes", l'espace de découverte de l'entreprise Bahier
- 25 Les Vergers d'Aulaines



## Le Perche Sarthois

Point de restauration



## \* Les suggestions du Pays d'art et d'histoire...

Que vous ayez 7 ou 77 ans, que vous préférerez pratiquer et manipuler lors d'ateliers, marcher et observer lors de randonnées, questionner ou écouter lors d'une visite commentée, nos guides-conférenciers imaginent chaque année des animations adaptées à différentes approches du patrimoine. Ainsi, en petit ou grand groupe, que vous soyez passionnés ou tout simplement curieux de découvrir notre région, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois est à votre disposition pour répondre à votre demande.

### Les ateliers

- ▶ Bâti ancien : ateliers pan-de-bois et torchis, "limousinerie" (montage d'un mur en moellons), enduits à la chaux, peintures naturelles (badigeons, peintures à l'huile, à l'eau)
- ▶ L'arbre et la haie dans leur environnement, atelier plessage, techniques d'entretien de la haie
- ▶ Vitrail

### Les visites commentées

- ▶ Le centre historique de La Ferté-Bernard (à pied et en train touristique)
- ▶ Montmirail et Saint-Calais, Petites Cités de Caractère
- ▶ Les châteaux et manoirs
- ▶ Les églises et les vitraux à travers les âges
- ▶ Et bien d'autres richesses à découvrir...

### Les randonnées-découverte à pied

- ▶ À la journée ou à la 1/2 journée, à choisir parmi une sélection des plus beaux chemins du Perche Sarthois

### Les randonnées-découverte en canoë

- Randonnées en canoë sur l'Huisne (2 heures, une demi-journée ou une journée). Découvrez le patrimoine paysager et architectural du Perche Sarthois sous un angle privilégié. Trois parcours vous sont proposés :
- ▶ Parcours de 2h, 4 km : traversée du centre-ville de La Ferté-Bernard
  - ▶ Parcours 1/2 journée, 8 km : Avezé - La Ferté-Bernard ou La Ferté-Bernard - Villaines-la-Gonais
  - ▶ Parcours journée, 16 km : Avezé - Villaines-la-Gonais

### Renseignements & inscriptions \*

Pays du Perche Sarthois  
24 avenue de Verdun BP 90100  
72 404 La Ferté-Bernard  
Tél. 02 43 60 72 77  
[www.perche-sarthois.fr](http://www.perche-sarthois.fr)

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE / PAYS DU PERCHE SARTHOIS

**ARTICLE 1 - Définition :**

Le syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois, dénommé ci-dessous Pays du Perche Sarthois, est un établissement public de coopération intercommunale labélisé Pays d’art et d’histoire depuis 1998.

Il regroupe les communes des communautés de communes du Gesnois Bilu-rien, de l’Huisne Sarthoise, du Maine Saosnois et des Vallées de la Braye et de l’Anille.

Il est autorisé par la commission d’immatriculation, mentionnée à l’article L. 141-2 du code du tourisme, à commercialiser des prestations de services touristiques. Il facilite la démarche du public en lui offrant un choix de pres-tations et en lui assurant une réservation sûre. En aucun cas, le Pays du Perche Sarthois ne saurait voir sa responsabilité engagée dans l’utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

**ARTICLE 2 - Durée de la prestation :**

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d’un quelconque droit au main-tien dans les lieux à l’issue de la prestation.

**ARTICLE 3 - Responsabilité :**

Le Pays du Perche Sarthois qui offre a client des prestations est l’unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l’exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Le Pays du Perche Sarthois ne peut être tenu pour responsable de cas for-tuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l’or-ganisation et au déroulement de la prestation.

**ARTICLE 4 - Réservation :**

La réservation devient ferme lorsqu’un chèque de garantie de 25% du prix total et un exemplaire du présent contrat signe par le client ont été retour-nés au Pays du Perche Sarthois 30 jours avant la date de la prestation.

**ARTICLE 5 - Règlement de la prestation :**

Le client s’engage formellement a verser au Pays du Perche Sarthois, sur présentation d’une facture du Trésor public de la Ferté-Bernard, le montant de la prestation convenu.

Le client n’ayant pas envoyé de chèque de garantie a la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

**ARTICLE 6 - Inscriptions tardives :**

En cas d’inscription moins de 30 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

**ARTICLE 7 - Bon d’échange :**

Dès réception du chèque de garantie, le Pays du Perche Sarthois adresse au client un (des) bon(s) d’échange que celui-ci doit remettre à chaque presta-taire dès son arrivée.

Si la prestation acceptée par l’acheteur est de qualité inférieure, le Pays du Perche Sarthois lui remboursera la différence de prix avant la fin de la pres-tation. Si le vendeur ne peut lui proposer une prestation de remplacement, ou si celle-ci est refusée par l’acheteur pour des raisons valables, le premier réglera au second une indemnité calculée sur les mêmes bases qu’en cas d’annulation du fait du vendeur.

**ARTICLE 8 - Arrivée :**

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d’impossibilité, il s’engage a avvertir le Pays du Perche Sar-thois. En cas d’arrivée tardive ou d’empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire dont l’adresse et le téléphone figurent sur le bon d’échange ou la fiche descriptive.

**ARTICLE 9 - Annulation du fait du client :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au Pays du Perche Sarthois.

En cas d’annulation plus de 7 jours avant le début de la prestation, le chèque de garantie envoyé au Pays du Perche Sarthois sera encaissé.

En cas d’annulation moins de 7 jours avant le début de la prestation, il sera retenu 100% du prix de la prestation afin de verser en dédommagement des frais d’annulation aux prestataires.

**ARTICLE 10 - Modification par le Pays du Perche Sarthois d’un élé-ment substantiel du contrat :**

Lorsqu’avant la date prévue du début de la prestation le Pays du Perche Sarthois se trouve contraint d’apporter une modification a l’un des éléments essentiels du contrat, l’acheteur peut, sans préjuger des recours en répara-tion pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur, par lettre recommandée avec accusé réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées.

- Soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations pro-posée par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties.

**ARTICLE 11 - Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de prestation, les prestations prévues dans le contrat :**

Lorsqu’en cours de prestation, le vendeur se trouve dans l’impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l’acheteur, le Pays du Perche Sarthois, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix.

**ARTICLE 12 - Annulation du fait du vendeur :**

Lorsqu’avant le début de la prestation, le Pays du Perche Sarthois annule la prestation, il doit informer l’acheteur par lettre recommandée avec avis de réception. L’acheteur sans préjuger des recours en réparation des dom-mages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans péna-lité des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu’il aurait supportée si l’annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s’appliquent pas lorsqu’est conclu un accord amiable ayant pour objet l’acceptation par l’acheteur d’une prestation de substitution proposé par le vendeur.

**ARTICLE 13 - Interruption de la prestation :**

En cas d’interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d’interruption est couvert par l’assurance-annulation dont bénéficie le client.

**ARTICLE 14 - Capacité :**

Un contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d’accueil prévue par la prestation, le presta-taire peut refuser les clients supplémentaires (dans ce dernier cas, le mon-tant de la prestation requise reste acquis au Pays du Perche Sarthois) ou demander un supplément calculé selon le prorata suivant : nombre de vacanciers présents/capacité d’accueil.

**ARTICLE 15 - Cession du contrat par le client :**

L’acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour bénéficier de la prestation. Dans ce cas, l’acheteur est tenu d’informer le Pays du Perche Sarthois de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la prestation. La cession de contrat doit s’effectuer au prix coûtant. Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement vis-à-vis du ven-deur, de l’envoi du chèque de garantie, du paiement de la prestation ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

**ARTICLE 16 – Assurances :**

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité a souscrire une assurance annulation. Le Pays du Perche Sarthois garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile profession-nelle pouvant incomber à l’assuré, en raison de dommages corporels, maté-riels et immatériels causés à des clients, a des prestataires causés a des clients, à des prestataires de services ou à des tiers, par suite de fautes, erreurs de droit, erreurs de fait, omissions, négligences commises a l’occa-sion des opérations définies à l’article 59 du décret n°77363 du 28 mars 1977, tant de son propre fait que du fait de ses préposés salariés. La garan-tie s’applique en particulier aux frais supplémentaires supportés par les clients et directement imputables a la non fourniture insuffisante des pres-

tations de services, de transports, d’hôtels, de restaurants, de visites de quartiers, musées ou monuments par suite de l’insolvabilité ou de la défaillance de tout intermédiaire, hôtelier et transporteur.

La garantie est accordée a concurrence d’une somme maximale de 3 800 000 € par année d’assurances, dommages corporels, matériels ou immatériels confondus, sans toutefois que l’engagement de l’assureur puisse excéder les chiffres ci-après :

1. Intoxications alimentaires ou non alimentaires : garantie limitée a 9 664 000 € par année d’assurance, quel que soit le nombre de victimes.

2. Perte, vol ou détérioration des bagages et objets confiés, y compris les titres de transport (autres qu’objets précieux, fourmres et bijoux exclus de la garantie), 128 835 € par année d’assurance, quel que soit le nombre de victimes.

Assurance MMA Cherré, 38 rue Condorcet, 72400 Cherré - N° police : 110484944

**ARTICLE 17 - Autres prestations :**

Les conditions particulières aux autres séjours sont adressées par le Pays du Perche Sarthois avec la proposition et la description de la prestation. L’insuf-fisance du nombre de participants peut être un motif valable pour la non prise en compte de la demande du client pour certains types de prestations. Tout litige portant sur l’application exclusive des présentes conditions géné-rales sera de la compétence exclusive du tribunal du chef-lieu du départe-ment du Pays du Perche Sarthois.

**ARTICLE 18 - Litiges :**

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise au Pays du Perche Sarthois dans les 3 jours a compter du début de la prestation. Toute autre réclamation relative à une prestation doit être adressée, dans les meilleurs délais, par lettre, au Pays du Perche Sarthois, seul compétent pour émettre une décision sur les litiges. Tout litige portant sur l’application exclusive des présentes conditions générales sera de la compétence exclu-sive du tribunal du chef-lieu du département du Pays du Perche Sarthois.

**ARTICLES 95 À 103 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994**  
**ARTICLE 95**

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l’article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de presta-tions de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l’acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la tota-lité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l’adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d’un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

**ARTICLE 96**

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d’un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l’indication de son autorisation administrative d’exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l’occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d’hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses princi-pales caractéristiques, son homologation et son classement touristique cor-respondant à la réglementation ou aux usages du pays d’accueil ;

3° Les repas fournis ;

4° La description de l’itinéraire lorsqu’il s’agit d’un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notam-ment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d’accomplisse-ment ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d’informa-tion du consommateur en cas d’annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d’acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l’article 100 du présent décret ;

10° Les conditions d’annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d’annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garan-ties souscrites au titre du contrat d’assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la res-ponsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13° L’information concernant la souscription facultative d’un contrat d’assu-rance couvrant les conséquences de certains cas d’annulation ou d’un contrat d’assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d’accident ou de maladie.

**ARTICLE 97**

L’information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d’en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer claire-ment dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels élé-ments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l’information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ARTICLE 98**

Le contrat conclü entre le vendeur et l’acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l’un est remis à l’acheteur, et signé par les deux par-ties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l’adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l’adresse de l’organisateur ;

2° Cas de destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour frac-tionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d’hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses princi-pales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementa-tions ou des usages du pays d’accueil ;

5° Le nombre de repas fournis ;

6° L’itinéraire lorsqu’il s’agit d’un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l’indication de toute révi-sion éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l’article 100 ci-après ;

9° L’indication, s’il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d’atterrissage, de débarquement et d’embarque-ment dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu’elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l’acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l’acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l’acheteur peut saisir le vendeur d’une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclama-tion qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recomman-dée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellem-ent, à l’organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d’information de l’acheteur en cas d’annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dis-positions du 7° de l’article 96 ci-dessus ;

14° Les conditions d’annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d’annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-des-sous ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garan-ties au titre du contrat d’assurance couvrant les conséquences de la respon-sabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d’assurance couvrant les consé-quences de certains cas d’annulation souscrit par l’acheteur (numéro de police et nom de l’assureur), ainsi que celles concernant le contrat d’assis-tance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatrie-ment en cas d’accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l’acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d’information du vendeur en cas de cession du contrat par l’acheteur ;

19° L’engagement de fournir, par écrit, à l’acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l’adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d’aider le consommateur en cas de diffi-culté, ou, à défaut, le numéro d’appel permettant d’établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l’étranger, un numéro de télé-phone et une adresse permettant d’établir un contact direct avec l’enfant ou

le responsable sur place de son séjour.

**ARTICLE 99**

L’acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n’a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d’informer le ven-deur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu’il s’agit d’une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n’est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**ARTICLE 100**

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l’article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu’à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de trans-port et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s’applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l’établissement du prix figurant au contrat.

**ARTICLE 101**

Lorsque, avant le départ de l’acheteur, le vendeur se trouve contraint d’ap-porter une modification à l’un des éléments essentiels du contrat tel qu’une hausse significative du prix, l’acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l’acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**ARTICLE 102**

Dans le cas prévu à l’article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l’acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l’acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l’acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuel-lement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l’acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu’il aurait supportée si l’annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclu-sion d’un accord amiable ayant pour objet l’acceptation, par l’acheteur, d’un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**ARTICLE 103**

Lorsque, après le départ de l’acheteur, le vendeur se trouve dans l’impossibi-lité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat repré-sentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l’acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préju-ger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l’acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rem-bourser, dès son retour, la différence de prix ;

soit, s’il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l’acheteur pour des motifs valables, fournir à l’acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.



*en Sarthe*

[www.tourisme-en-sarthe.com](http://www.tourisme-en-sarthe.com)  
[www.sarthe-developpement.com](http://www.sarthe-developpement.com)



La Sarthe à vélo, 420 km d'itinéraires à vélo entre la Véloscénie et la Loire à vélo



49 châteaux et architectures civiles remarquables dont le château du Lude et la Cité Plantagenêt



Les 24 Heures du Mans, Le Mans Classic, le musée des 24 Heures - Circuit de la Sarthe, le Porsche Experience Center, 2<sup>e</sup> en Europe et 6<sup>e</sup> au monde



14 000 hectares de forêts domaniales, le Parc naturel Normandie Maine et les Alpes Mancelles  
7 jardins remarquables



2 étoilés, 23 maîtres restaurateurs, le réseau des 19 Bonnes Tables et des Logis, les AOC Jasnnières et Coteaux du Loir



2 700 animaux des 5 continents dans 3 parcs zoologiques  
Les Safari lodges du Zoo de La Flèche

**MONUMENTS EMBLÉMATIQUES ET CENTRES ANCIENS**

Entre Normandie et châteaux de la Loire, le Pays du Perche Sarthois vous invite à découvrir ses nombreuses richesses : monuments emblématiques et centres anciens, sites uniques et insolites, productions locales de qualité...

**le Perche Sarthois**

CIRCUITS GROUPES EN PAYS D'ART & D'HISTOIRE

**PRODUCTIONS LOCALES DE QUALITÉ**

**SITES UNIQUES ET INSOLITES**



# le Perche Sarthois

## LE PERCHE SARTHOIS EST À ...

2h de Paris  
1h20 d'Angers  
1h30 de Tours  
1h40 d'Orléans  
2h10 de Rennes  
2h30 de Nantes  
2h30 de Caen

## RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

### Pays du Perche Sarthois

24 avenue de Verdun, BP 90 100

72 404 La Ferté-Bernard

Tél. 02 43 60 01 30

reservation-perchesarthois@orange.fr

www.perche-sarthois.fr

Organisme local de tourisme.  
Opérateur de voyages et de séjours  
enregistré auprès d'Atout France sous le  
numéro d'immatriculation IM072180001.  
Assurance responsabilité civile  
professionnelle : MMA.  
Garantie financière : Groupama



Découvrez le  
Perche Sarthois  
sur votre  
tablette ou  
sur votre  
smartphone  
en flashant ce  
QR Code !

